

Une pilule, une petite Capsule... EHDAA



Mars 2014

L'utilisation des portables pour nos élèves EHDAA

La mesure 30 812 permet à l'élève en difficulté d'avoir un portable. Les critères d'attribution du MELS, quoique discutables, sont les suivants : 70 % de la subvention reçue s'adresse aux élèves codés et 30 % aux élèves en difficulté n'ayant pas de code.

L'utilisation du portable est **recommandée pour les élèves qui bénéficient de la mesure** ou pour lesquels cette mesure est inscrite au **PI**. La prudence est de mise ici. Recommander un portable à un élève qui n'a pas obtenu la mesure peut devenir une contrainte lourde à gérer. Quand la mesure est en place, il faut penser au support à donner, aux outils disponibles. Le nombre d'élèves en classe, utilisant un portable, est aussi à considérer.

Ce que vous devez savoir...

L'école doit fournir des outils fonctionnels et efficaces: imprimante qui numérise, quincaillerie, logiciels, etc. La souris qui numérise est fournie avec le portable depuis l'année dernière. Il est possible de faire la demande auprès de la Commission scolaire pour en obtenir une le cas échéant.

Les enseignants qui ont des élèves avec portable doivent, dès le début de l'année, se **faire reconnaître du temps dans la tâche**.

Le comité EHDAA-École peut faire des recommandations sur l'organisation de ce service dans l'école : **préciser les tâches** de chacun (orthopédagogue, agent multiplicateur, enseignant...) l'utilisation des **locaux, surveillance** pour le tiers de temps de plus, disponibilité et achat des **outils**, organiser les **épreuves de fin d'année...**

La **direction doit offrir à l'élève et à l'enseignant des mesures de soutien**.

Les épreuves de fin d'année (CS et MELS) sont à nos portes

N'utilise pas l'ordi qui veut! L'élève doit avoir eu un entraînement préalable, le service doit être inscrit au PI en date du 15 avril et son nom doit apparaître sur la liste de la CS pour y avoir droit pendant les épreuves.

Les orthopédagogues seront invités à une formation et la semaine avant les épreuves les techniciens feront la vérification des ordinateurs en lien avec les épreuves. De plus, ils seront disponibles en fonction des horaires des examens.

Dès midi, la veille de l'épreuve (CS ou MELS) les examens seront disponibles dans la communauté. Il est important de faire une rencontre préalable entre les différents intervenants de façon à préciser les rôles de chacun. Nommer un responsable pour dix portables dans l'école. Qui va mettre les épreuves sur les clés USB? Et qui va s'assurer que ça fonctionne? Où les élèves feront-ils l'examen? Le tiers de temps de plus? Les ressources TES dans l'école peuvent être mises à contribution.

En cas d'urgence pendant l'examen, les enseignants doivent faire appel au CASI #2181, par le biais de la secrétaire.

Votre heure de dîner vous appartient !

En conclusion

Le sondage sur l'utilisation des portables démontre que la mesure fait face à beaucoup d'improvisation et de bonne volonté. Les profs tentent de se débrouiller du mieux qu'ils le peuvent.

La tâche et le rôle de chacun sont à définir. La charge de travail est imposante selon les milieux. Le personnel enseignant a besoin de support, d'accompagnement et d'être outillé adéquatement.

Il faut se rappeler que *l'ordinateur est un outil*. Dans les situations imprévues, le papier et le crayon restent aussi des outils facilement disponibles, qui fonctionnent généralement bien ! Lors d'un problème technologique qui empêche l'élève de travailler, il est possible de faire un appel au service CASI ou à l'orthopédagogue CP de la Commission scolaire.

L'école doit vous fournir les bons outils ou les mécanismes en cas de problèmes. Votre direction doit être avisée de la situation problématique. Oui, il se pourrait que l'élève soit en attente. La technologie, bien que très utile parfois, peut s'avérer une source de frustration ~~ssss~~ importantes.

Rappelez-vous... à l'impossible nul n'est tenu!